DEPARTEMENT DE L'AISNE

COMMUNE DE SAMOUSSY

ENQUETE PUBLIQUE
ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE SAMOUSSY

Tribunal Administratif d'AMIENS
Dossier TA n° E23000090/80

Enquête menée du 9 janvier au 9 février 2024

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Pascal DOUELLE
Commissaire enquêteur

PROCES VERBAL DE SYNTHESE.

Je soussignée, Pascal DOUELLE, Commissaire enquêteur, désignée le 17 octobre 2023 par Madame La Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens pour organiser et mener l'enquête publique du zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Samoussy, avoir procédé à sa clôture le vendredi 9 février à 12h30.

1- Participation du public :

Trois permanences ont eu lieu en mairie de Samoussy afin de recevoir les observations du public les :

- ✓ Mardi 9 janvier 2024 de 15h00 à 18h00
- ✓ Samedi 27 janvier 2024 de 9h30 à 12h30
- ✓ Vendredi 9 février 2024 de 9h30 à 12h30

Lors des 2 premières permanences, je n'ai reçu aucune personne.

Lors de la permanence du vendredi 9 février, j'ai reçu une personne, Monsieur THOUMELIN Michel, demeurant 10 Route Nationale au Hameau Croix Saint Pierre (un des 5 logements concernés par le changement de zonage) qui avait des interrogations sur le zonage, les dates de démarrage des travaux et les modalités de branchement des habitations à l'assainissement collectif.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête étaient également à disposition du public en mairie de Samoussy et consultables aux jours et heures habituelles d'ouverture, les mardis et jeudis de 18h00 à 19h00. Le public avait également la possibilité de m'adresser ses observations par écrit en mairie de Samoussy.

Les pièces du dossier étaient également consultables sur le site internet de Noréade : www.noreade.fr via le lien https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique et les observations pouvaient être adressées par e-mail à l'adresse suivante : epzonage.samoussy@noreade.fr.

Aucune observation et/ou proposition n'a été déposée sur le registre d'enquête en mairie de Samoussy.
Aucune observation et/ou proposition n'a été déposée par courriel, par courrier, par correspondance.

2- Par les personnes publiques associées.

M.R.A.E. Hauts de France

C'est le seul organisme à avoir été contacté. Dans son avis en date du 5 septembre 2023 la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts de France estime que l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Samoussy n'est pas soumise à évaluation environnementale.

3- Par le commissaire enquêteur

Question du commissaire enquêteur

J'estime que le zonage d'assainissement proposé est cohérent. Toutefois, l'examen du mémoire technique m'amène à formuler la question suivante:

La partie « bourg » de la commune de Samoussy est totalement raccordée à un réseau d'assainissement des eaux usées et à une station d'épuration qui date de la fin des années 1990 et qui présente des problèmes de bon fonctionnement.

Cette partie du village va être raccordée sur la future station d'épuration de Gizy.

De quel type est le réseau de collecte des eaux usées existant, séparé ou unitaire.

Qu'est-il prévu pour le raccordement des eaux pluviales.

Le SIDEN-SIAN dispose d'un délai de 15 jours à compter de la mise à disposition de ce document pour fournir ses réponses et ses commentaires, soit au plus tard le 26 février 2024.

Remis le 12 février 2024
Le Commissaire Enquêteur
Pascal DOUELLE

PJ : copie du registre d'enquête publique